



Echo de La Méline

N° 43 Déc. 2024 - Janv. - Fév. 2025



www.echenoz-la-meline.fr

Chers Mélinoises, Mélinois,

Que dire de cette année 2024 qui se termine, qu'elle a été compliquée, perturbée, remplie d'inquiétudes, d'incertitudes... mais je ne vais pas reprendre les propos de mon précédent mot de septembre 2024. Beaucoup de personnes sont en souffrance et ont de plus en plus de mal à vivre et à faire face aux charges en constante augmentation.

Nos communes sont aussi en difficulté et en recherche permanente d'idées pour continuer à développer nos territoires tout en essayant de procurer à nos concitoyens des solutions ou des services adaptés à leurs besoins.

106^e congrès des maires « les communes... heureusement »

Sans les communes, nous n'aurions quasiment pas de services de proximité. « Les communes, heureusement » pour l'innovation, pour l'action environnementale et écologique, pour les écoles, la solidarité et l'action sociale, la culture, le périscolaire, la petite enfance, le sport... Or, elles sont confrontées à un risque existentiel lié à la remise en cause de leurs moyens juridiques et financiers. Il faut donc les préserver.

Dans le même temps, la France a besoin de vocation, d'engagement dans un contexte marqué par un nombre de démissions d'élus important depuis 2020 liées à la complexité du mandat, à l'insécurité juridique et à la montée des agressions. Il faut donc redonner du pouvoir aux élus et améliorer les conditions d'exercice du mandat pour susciter des vocations dans la perspective des élections municipales de 2026. L'AMF « Association des Maires de France » a fait des propositions et souhaite l'adoption d'un projet de loi sur le sujet.

Fêtes de fin d'année



À l'occasion de la nouvelle année, les élus auront le plaisir de rendre visite à celles et ceux qui n'auront pu assister au repas organisé en leur honneur, moment de convivialité qui sera l'occasion de leur offrir le colis de Noël. Puis lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, ce sera un autre moment chaleureux, celui de rencontrer et de saluer les nouveaux habitants Mélinois.

Avant de terminer, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué d'une manière générale à la bonne animation de notre ville en 2024 : les personnes qui ont participé au fleurissement, les associations, leurs responsables et leurs membres, les enseignants et tous les bénévoles. Ils ont donné de leur temps. Ils sont le lien social de notre commune, ils sont nos ambassadeurs...

En mon nom, au nom de tous les élus, au nom du personnel communal, je vous dis :

Joyeuses fêtes de fin d'année et très belle année 2025

Votre Maire : Serge Vieille

Adage : Une collectivité n'a d'autre cerveau que celui de son meneur. : Gustave Le Bon



Cérémonie du 11 novembre



Le Conseil des Jeunes d'Échenoz-la-Méline s'est récemment réuni pour une réunion de rentrée. Il est composé de jeunes volontaires scolarisés du CM2 au lycée. Lors de cette réunion, plusieurs projets ont émergé notamment une réflexion sur la desserte du réseau Moova. Un questionnaire est en réflexion.



Samedi 16 novembre, une dizaine d'enfants du Conseil des Jeunes entourés de mamies se sont retrouvés à la maison commune pour réaliser des nœuds qui seront accrochés aux sapins de Noël, installés sur la commune à l'occasion des fêtes.

Ce fut une belle rencontre assez joyeuse.

Bravo à eux !

INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES

Afin de connaître les effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2024, si votre enfant doit être scolarisé, vous pouvez dès à présent effectuer son inscription en mairie.

Vous devez vous munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



LA CARTE AVANTAGES JEUNES

103 jeunes méloises et mélois ont profité de la carte avantages jeunes à prix réduit cette année.





VŒUX 2025

Bienvenue à tous les nouveaux Méloinois arrivés dans notre commune en 2024.

Vous êtes invités à la cérémonie des vœux :

**mercredi 8 janvier 2025
à 18 h 30 à la mairie.**

Merci de vous inscrire préalablement au secrétariat : 03.84.75.14.77

BOÎTES SOLIDAIRES

De très jolies boîtes solidaires ont été apportées en mairie et seront acheminées par les pères Noël motards le 14 décembre, au départ de la Place d'Armes.

Bravo et merci à vous tous



CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES

La municipalité renouvelle son concours de Noël.

Aucune inscription n'est nécessaire.

Les plus belles décorations extérieures seront récompensées.

Un passage du jury est prévu la 2ème quinzaine de décembre.



CONSEIL DES SAGES

Prochaine réunion :

vendredi 24 janvier à 9 h à la mairie

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

Cette année, 87 personnes ont choisi de se retrouver le 07 décembre salle Saint Martin autour du repas préparé par Vincent Jeanne-ney et animé par Music Non Stop.



RAMASSAGE DES SAPINS



Il sera effectué par les agents communaux :

du **lundi 6 au vendredi 10 janvier.**

Pas besoin de s'inscrire, il vous suffit de le déposer sur le trottoir ou devant votre domicile.

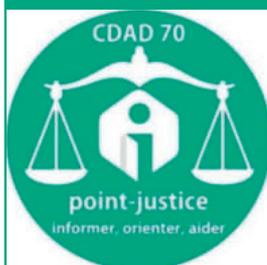
A NOS LAURÉATS ET CHAMPIONS

Le **vendredi 3 janvier**, la municipalité organisera une cérémonie afin d'honorer les méli-nois qui se sont illustrés cette année dans le sport de haut niveau ou la culture...

Faites vous connaître, nous ne pourrons pas récompenser chacun mais nous souhaitons n'oublier personne.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA HAUTE-SAONE



Besoin d'une information juridique, d'un conseil relatif à une procédure, des professionnels du droit vous répondent.

POINT D'ACCÈS AU DROIT

1 rue Paul Peticlerc 70000 VESOUL

Tél : 03.84.75.80.49



MEUBLÉS DE TOURISME OU CHAMBRES D'HÔTES

La déclaration en mairie d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes est obligatoire.

Elle peut se faire soit :

- par téléservice sur Service Public.fr, rubrique « Déclarer en mairie un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes » (démarche en ligne). La demande sera transmise directement à la mairie concernée.

- par transmission d'un formulaire CERFA (513566) à déposer à la mairie en courrier recommandé avec accusé de réception, ou en le déposant en main à la mairie concernée.

LICENCE SPORTIVE

Vous rentrez au collège ?

Pratiquez le sport en club !

Cette mesure vise à favoriser la pratique sportive en facilitant l'adhésion des collégiens à un club sportif haut-saônois.



Bénéficiaires :

Tout élève inscrit de la 6e à la 3e dans un collège public ou privé ou à distance et dont les parents sont domiciliés dans le département.

Chaque élève pourra se voir attribuer deux fois l'aide dans son cursus.

Montant de l'aide : aide s'élevant à 50 % de l'adhésion dans la limite de 50 €.

Comment faire une demande : en ligne sur **mes services publics 70**



Arnaud Begeot

Boucher – Charcutier – Traiteur

47, Grande rue
70000 Echenoz la Méline

Spécialités rillettes comtoises

Tél : 03 84 75 14 11 Fax : 03 84 75 00 27

RÉNOVATION DU PATRIMOINE



DÉCORATIONS DE NOËL



hyper RESEAU **plein ciel** **VESOUL**
zone Technologia

**JUSSIEU
secours
VESOUL** Entreprise agréée n° 2027
03 84 75 13 17
www.jussieu-secours-vesoul.com

cab
compta

Isabelle Vauthier-Marché
Société d'Expertise comptable
inscrite au tableau de l'Ordre de Bourgogne - Franche-Comté

4 bis avenue Pasteur
70000 Echenoz-la-Méline
☎ **03 84 75 30 82**
www.cabcompta.com

CHRONIQUE DU PATRIMOINE MELINOIS

Murgers et Cabordes : le pouvoir insoupçonné des structures en pierre sèche

Les *murgers*, bien connus des promeneurs, comme toutes les structures en pierre sèche, sont issus de la nécessité d'épierrer les sols, de rendre la terre arable. Les plateaux calcaires comportent aussi de nombreuses *cabordes* (cabane en pierre sèche) dont le recensement, l'étude architecturale et historique est en cours. Ces petits édifices témoignent des besoins et des modes de vie de leurs utilisateurs. Il s'agissait pour les agriculteurs de procurer un abri utile et fonctionnel lorsque l'espace rural était éloigné du village. Ces *cabordes* constituaient des annexes agricoles et pastorales : remises à outils, entrepôts pour les récoltes, postes d'observation, affûts de chasse, abris pour se protéger des intempéries, bergeries.

Les murgers : un patrimoine à préserver

Plusieurs kilomètres de *murgers* quadrillent le territoire de la commune, certains depuis le Moyen-Âge. Au-delà de l'image qu'ils confèrent au paysage, ces murs de pierres sèches remplissent des fonctions essentielles.

- ◇ **Patrimoine Local et durable** : la pierre calcaire est un matériau à faible impact écologique. Pour restaurer un ouvrage endommagé, on peut employer jusqu'à 70 % de pierre ancienne.
- ◇ **Drainant et fixant** : les murs en pierre sèche suivent le rythme du relief. Ils contribuent à retenir la terre et à réduire les pentes. Ils fractionnent et ralentissent le ruissellement des eaux de pluie, favorisant leur infiltration dans les sols.
- ◇ **Accueillant** : le vide entre les pierres, entre 16 et 25 % de l'ouvrage constitue un refuge d'exception pour de nombreuses espèces végétales et animales : invertébrés, amphibiens, reptiles. Une biodiversité précieuse qui régule les espèces et l'équilibre de l'écosystème.
- ◇ **Solide** : édifier un mur en pierre sèche, c'est agencer des pierres sans aucun liant, selon un arrangement rigoureux qui confère à l'ouvrage toute sa résistance ;
- ◇ **Réfractaire** : la chaleur emmagasinée le jour est restituée la nuit ; des degrés parfois salvateurs à certains mois de l'année comme les épisodes de canicule.

Un savoir-faire à préserver

Entretien de telles structures en pierre sèche c'est contribuer à sauvegarder un patrimoine rural et au-delà, préserver une forme d'identité communale omniprésente dès lors que l'on s'aventure sur le plateau et sur les versants de la reculée. Ce patrimoine rural, vestige d'un passé agricole prospère, témoin d'une intense activité sur des terres ingrates, au sol limité, constitue un élément caractéristique des paysages calcaires à préserver et à mettre en valeur : un témoin original et significatif de la mémoire du village.

Le savez-vous ?

La commune d'Échenoz-la-Méline abrite un complexe rare en pierre sèche composé de *murgers* et de *cabordes*, protégé au titre des Monuments Historiques. Cet ensemble d'exception mériterait de pouvoir être protégé des dégradations et valorisé comme patrimoine rural d'exception.

Denis Morin

Actuellement un inventaire des cabordes (cabanes en pierre sèche) est en cours sur le territoire de la commune. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez des informations sur la localisation de ces petites constructions.

Caborde des Haches (Cbd-02) détail de la voûte en pierre sèche encorbellée



Murger avec sa rangée de pierres verticales coiffant la partie supérieure de la structure



FORET ET REGLEMENT DANS LA RESERVE NATURELLE REGIONALE



Le réseau de réserves de cavités à chiroptères

La Franche-Comté possède un réseau de 7 Réserves Naturelles Régionales (RNR) de cavités à chiroptères et la CPEPESC de Franche-Comté en est le gestionnaire. Le but de ces réserves concerne la protection d'un réseau de cavités naturelles, de plusieurs espèces de chauves-souris rares et menacées, mais également des milieux superficiels sensibles.

Sur la commune d'Echenoz-la-Méline, la réserve naturelle régionale de la Grotte de la Baume fait parti de ce réseau. Son milieu superficiel correspond à de la forêt (Bois les Breuleux), dont une partie sur pente.

La réglementation appliquée dans la forêt

Afin de préserver la quiétude et l'intégrité de ce milieu superficiel fragile et de concilier les usages sur cette réserve, une réglementation spécifique y est appliquée.

Le classement en 2015 de cette réserve encadre les activités. Il indique notamment :

l'interdiction de circulation et de stationnement de l'ensemble des véhicules à moteur,

l'interdiction de troubler ou déranger les lieux et les animaux (perturbation sonore par exemple),

l'interdiction de l'errance ou la divagation des animaux domestiques et les chiens doivent être tenus en laisse,

l'interdiction d'abandonner, de déposer ou de jeter, tous déchets ou détritrus de quelque nature que ce soit,

l'interdiction de passer la nuit sous abri (campement, bivouac...), l'interdiction d'utiliser le feu.



AUTOCONSOMMATION AVEC DES PANNEAUX SOLAIRES

Nous pouvons tous être écoresponsables donc écocitoyens.

L'autoconsommation individuelle est le fait d'être un producteur qui consomme lui-même (l'auto-consommateur) tout ou une partie de l'électricité produite par son installation, instantanément et redonne le trop produit au réseau ERDF.

L'intérêt est :

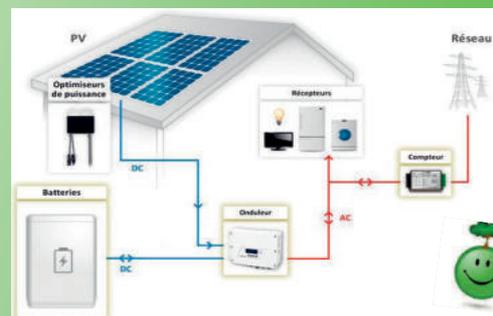
- > d'alléger sa facture d'énergie électrique.
- > de réduire sa dépendance énergétique donc son empreinte carbone pour préserver la planète.
- > de produire de l'électricité pour couvrir une partie des besoins de son logement en autoproduction.

L'autoconsommation est donc possible grâce à plusieurs sources d'énergies : le soleil, le vent, la chaleur, l'eau. Mais c'est **l'énergie solaire qui est plébiscitée**. Il suffit d'installer des panneaux solaires sur votre toit ou dans votre jardin pour faire fonctionner vos appareils électriques (cumulus, chauffage, piscine, électroménager...)!

Il existe des kits à installer soi même de différentes puissances en fonction de vos besoins. Ce sont des systèmes prêts à l'emploi. Sans être spécialiste, vous pouvez connecter vos panneaux sur une prise classique (220V) de votre installation.

Attention, vous devrez passer une convention avec ENEDIS avec le formulaire CACSI et si votre installation est à plus de 1,80 mètre de hauteur vous devrez faire une demande de travaux à la mairie.

L'écologie est un cercle vertueux, on change ses habitudes puis on fait en sorte que les autres changent les leurs... et on verra un lendemain responsabilisé et éternel éclore. Notre planète et nous-mêmes récolteront tous ces bienfaits.





Rentrée sous le signe des familles

Samedi 21 septembre 2024, 26 familles ont passé l'après-midi en compagnie des animateurs pour partager les activités proposées le soir aux enfants.



C'est un moment propice à l'échange qui permet aux parents des quatre écoles, de se rencontrer.

Les petits lors d'un atelier cuisine nous ont préparé un excellent goûter, ils ont pu aussi faire un atelier expériences ou cartes positives.

Les plus grands se sont initiés à la course d'orientation et au grand jeu : la prise de drapeau.

Merci aux familles présentes, un GRAND merci à l'équipe d'animation.

Rendez-vous des familles

Lors de la semaine du rendez-vous des familles impulsé par la CAF du 8 au 11 octobre 2024, nous avons proposé une conférence sur les effets des écrans avec 23 familles présentes.



Le mercredi, une mini ferme est venue s'installer dans la cour du diabolos pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs et 21 familles sont venues sur des créneaux le matin et l'après-midi.

Le vendredi, une soirée sabre laser destinée au club ados avec leurs parents.

Lien intergénérationnel

Nous continuons notre projet avec les aînés du village en partageant des ateliers cuisine, informatique ou des repas régulièrement sur nos deux lieux de restauration.

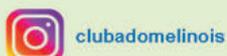
Ces moments sont riches de sourires et de bienveillance.



Club ados

Tous les vendredis, une soirée ados de 18 h 30 à 21 h 30 est organisée pour les jeunes mélinois de 11 à 17 ans.

Venez partager des soirées à thèmes dans la bonne humeur, tels que sports, légo master, théâtre, loup garou et bien d'autres !





Le DICRIM est consultable dans son intégralité sur le blog de la commune : www.echenoz-la-meline.fr

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone. Pour notre commune : risque d'inondation par débordement de la Méline dans le fond de vallée et la Plaine de la Vèze, et par ruissellement sur les coteaux en cas de précipitations exceptionnelles.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Lancement d'un programme de travaux de **gestion des eaux pluviales** conformément au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune soit : la construction d'un bassin tampon dans la plaine de la Vèze et la mise en séparatif progressive du réseau d'assainissement dans les quartiers sensibles.
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations et de construire les niveaux habitables à au moins 40 cm du sol.
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un **Plan de Prévention des Risques (PPR)** approuvé par arrêté préfectoral n° 7.124 du 20/01/2006, annexé au PLU de la CCAV.
- Programme de **restauration de la Méline** mené par le SMETA afin de la détuffer dans le bourg et augmenter la section de certains ouvrages d'art.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous auprès de votre notaire ou à la mairie : **03 84 75 14 77**.

Consignes de sécurité en cas d'inondation

ALERTE :

- En cas de débordement de La Méline vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, site Internet...).
- En cas d'alerte météo par la Préfecture suite aux bulletins de Météo France, vous serez également avertis par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, site Internet...).

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger !

AFFOUAGE



Le tirage de l'affouage a eu lieu jeudi 12 décembre en mairie. 20 affouagistes se sont inscrits pour la saison 2024 / 2025.

DÉNEIGEMENT

Les équipes municipales sont mobilisées pour saler les voies en amont des chutes de neige, et les déneiger selon **un schéma de priorité** dicté par l'importance des axes de circulation.

Une contribution citoyenne pour un déneigement des trottoirs est demandée aux habitants.

Le déneigement consiste alors pour les riverains (locataire, propriétaire, syndic) à déblayer la neige mais aussi à saler ou sabler en cas de verglas. Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir avec la voirie.



GARAGE MARCHIORI
Réparations toutes marques
Clim - Pneus - Pare-Brise
03 84 75 79 40
114, Grande rue - 70000 Echenoz-la-Méline
garagemarchiori@gmail.com

REPRO SYSTEM
imprimerie IMPRIMERIE VERT
70000 VESOUL - **03 84 75 89 83**
Votre imprimerie audacieuse, pertinente et créative ...



Depuis le vide greniers de septembre qui fut un succès car les visiteurs furent très nombreux, les exposants ravis de pouvoir laisser leur véhicule à proximité de leur stand et les adhérents bénévoles toujours motivés pour animer cette belle journée, des pommes ont été ramassées, pressées, pasteurisées, embouteillées par l'Amicale Mélineoise du Pisse Menu.

La municipalité nous met à disposition le local, des propriétaires de verger nous donnent leurs pommes et les adhérents se mettent au travail.

Cette année, le bénéfice de la vente sera reversé à L'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte qui accompagne des personnes en situation de handicap et protège des enfants et à l'association « **Enfants et Sourires** » qui améliore le quotidien des enfants hospitalisés au service pédiatrique de l'hôpital de Vesoul.



Durant le mois d'octobre, Savino, membre du Conseil d'Administration a animé une activité jeu de boules chaque vendredi, sur le terrain de la Place d'Armes. Le beau temps a accompagné les amicales parties et les rencontres reprendront le **14 mars 2025**.

Dans notre association il y a les activités de travail autour des fruits, du verger et des animations mais il y a aussi les moments de convivialité qui sont le ciment de l'amicale : les pique-niques au verger, une soirée pizzas ou la dégustation de beaujolais nouveau autour d'une collation.

Le dimanche **15 décembre**, l'Assemblée Générale, qui est le moment important de la vie d'une association, sera l'occasion de faire le bilan sur les (nombreuses) activités passées et surtout de proposer les animations 2025. Un chèque correspondant aux bénéfices de la vente de jus de pommes sera remis aux représentants des deux associations choisies cette année. Après la réunion, l'association offrira l'apéritif aux adhérents présents et ceux qui sont inscrits pourront participer au repas festif qui clôturera l'année 2024.

Pour rejoindre l'**Amicale Mélineoise du Pisse Menu** et participer à ses activités : contact@ampm70.fr ou 06 52 85 20 24 ou sur facebook Amicale Mélineoise du Pisse Menu



Le 4 octobre 2024 a eu lieu notre Assemblée Générale avec un bilan très positif pour cette première année d'existence, au vu du nombre de participants à nos diverses manifestations.

En créant ce comité des fêtes, nous voulions favoriser l'échange et la convivialité dans notre commune. Nous sommes actuellement 39 adhérents avec une équipe volontaire et dynamique pour continuer de proposer de nouveaux projets.

Depuis le 22 novembre 2024, après un bon coup de nettoyage et de peinture, nous nous retrouvons à la salle St Vincent pour nos réunions.

Merci à la mairie du prêt de ce local !

Pour la fin d'année 2024, nous avons renouvelé la vente de sapins distribués sur la Place d'Armes le 7 décembre, avec la présence du Père Noël, la vente de vin chaud et crêpes gourmandes. Les enfants ont pu également se faire maquiller et se régaler avec les brochettes de chamallow rôtis au feu de bois. Nous organiserons également la soirée du nouvel an qui a reçu un franc succès puisque les 100 réservations ont été faites en 3 semaines. Vivement le 31 !

En 2025, nous participerons à l'organisation de Mélicanic le 25 mai et nous serons à l'initiative, avec le GAHS, des prochaines Foulées Mélineoises, le 15 juin. D'autres manifestations viendront agrémenter l'année...

[N'hésitez pas nous rejoindre.](#)

Page facebook : Comité des Fêtes La Méline s'anime

Page instagram : comitedesfetes_lamelinesanime

Mail : cdflamelinesanime@gmail.com



16/01/2025 ; en soirée : Rendez-vous Salle du Fal à Échenoz à 20 h **pour une Soirée Conte avec Marie Pierre Gland- Claude.** Un moment de convivialité clôturera la soirée.

06/02/2025 : après midi : Besançon : musée du Temps, Palais Granvelle II rassemble des collections horlogères et retrace l'histoire de l'horlogerie à Besançon. **Départ en bus Ligne LR201** en gare de Vesoul à 12 h 50

17/04/2025 : journée : Dole : visite de la ville et ses hôtels particuliers. Repas au Chalet du Mont Roland ; Départ Place d'Armes à Echenoz à 8 h en bus.

13/05/2025 : journée : village de Mallans : visite libre. Repas à Pesmes. Longeville : découverte du métier d'apiculteur. Départ Place d'Armes à 9 h en covoiturage.

12/06/2024 : journée : Wesserling : visite guidée de l'écomusée du textile (château, jardin, site industriel). Restauration sur place. Départ Place d'Armes à 8 h en bus.

Théâtre

Ce sont désormais 13 adhérents qui suivent les cours de Sylvain GREPINET tous les mercredis pendant 1 h 30. La séance se déroule en 3 parties : des exercices de déplacements, d'écoute, de mémorisation, ensuite des improvisations et le travail des textes et enfin la préparation d'une représentation qui se fera sans doute au printemps comme en 2022 sous la forme d'un spectacle sur le thème du voyage.

Randonnée

Les randonneurs se retrouvent le vendredi à 13 h 30 sur la place. Au choix 10/12 km et 6/8 km quelle que soit la météo : qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il neige (rien n'arrête le marcheur !).

Les randonneurs se sont retrouvés pour un moment convivial pour l'arrivée du beaujolais nouveau (avec modération !) et en janvier la traditionnelle galette désignera les reines et rois de la randonnée.

Jeux

Toujours tous les lundis de 14 h à 17 h 30. En général 3 à 4 tables de tarot, scrabble, rami, crapette et autres jeux. Régulièrement le groupe est constitué de 17 à 20 joueurs et serait très heureux d'accueillir de nouvelles personnes, alors venez essayer !

Contact : Michel BELIN 07.89.14.20.80

Animation

Le samedi 16 novembre nous avons fait la soirée Téléthon qui, comme son nom l'indique, est

destinée à recueillir des dons pour l'organisation départementale éponyme.

75 personnes s'étaient inscrites pour le repas franc-comtois. Diverses animations ont égayé la

soirée : marche nocturne avec Michel pour le parcours et Bruno pour la mini conférence sur Solborde. Danse AfroJazz avec Sandrine Jankowsky, atelier théâtre avec Hugues et Nicolas. Productions de l'atelier des loisirs créatifs. Une tombola avec des lots de qualité.

Ce fut une très belle soirée avec des participants heureux et un bénéfice de l'ordre de 1 350 € comme l'année dernière, entièrement reversé au Téléthon.

Le 14 décembre le FAL fait venir la chorale « la Cantarelle » à l'église d'Échenoz-la-Méline.

Cet évènement est ouvert gratuitement à tous avec chapeau à l'issue de la représentation.

Vide-greniers

Le vide-greniers organisé par le FAL se tiendra le dimanche **6 avril 2025** sur la place d'Armes, la rue Baguet et la Grande-rue, comme d'habitude.

Nous mettrons 157 emplacements de **3 m par 4 m** au tarif inchangé de **10 €** avec possibilité d'en prendre plusieurs. Les bulletins seront distribués dans les boîtes à lettres mi-février.

Possibilité d'inscription par internet en vous connectant sur le site du FAL.

Les places seront accordées au fur et à mesure par ordre d'inscription.





MUSIQUE PLAISIR

Comme chaque année, l'association Musique Plaisir a participé à la cérémonie du 11 novembre organisée par la mairie d'Echenoz la Méline. Son orchestre composé d'élèves et d'adhérents est encadré par Alma et Jean-Louis, professeurs de l'école de musique.

L'année 2024 se terminera avec la fête de Noël de l'association le **14 décembre 2024** au préau de Longeville. C'est une belle occasion de partager un moment convivial entre talents, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, ainsi qu'avec les familles et les membres du conseil d'administration. Ce sera également l'opportunité de mettre en pratique le travail accompli au cours du premier trimestre.

L'association, souhaite faire évoluer son activité permettant d'attirer de nouveaux artistes et s'est lancée le défi de former un groupe de musique actuelles. Les adhérents, élèves ou personnes extérieures, qu'ils soient débutants ou confirmés, sont les bienvenus. Il suffit de prendre contact avec les informations ci-dessous.

Pour rappel, les inscriptions sont ouvertes toute l'année pour apprendre un instrument, découvrir l'éveil musical ou le chant.

Contact : 03.84.96.04.98

musiqueplaisir@live.fr



SAINT VINCENT 2025
Rendez-vous
dimanche 26 janvier 10 h



AGENDA

- 03/01/25 Trophée des lauréats
- 03/01/25 Maisons décorées
- 06-10/01/25 Ramassage des sapins
- 07/01/2025 Ramassage des encombrants**
- 08/01/25 Vœux de la municipalité
- 08/01/25 Accueil des nouveaux habitants
- 11/01/2025 Conseil des Jeunes
- 24/01/25 Conseil des Sages
- 26/01/25 Saint Vincent
- 04/02/2025 Ramassage des encombrants**
- 21/02/25 Carnaval

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Manon CHAUFOR le 16 septembre
- Margaux CHAUFOR le 16 septembre
- Léon DÉTRIE le 27 septembre
- Aria CLAVIER le 2 octobre
- Naïm LOUATI le 29 octobre
- Tshelsy LEMAÎTRE NAGY le 19 novembre

Décès

- Jean-Michel AUBRY le 23 septembre
- Suzette HUBLER épouse MASSÉ le 27 septembre
- Bernard BARBIER le 14 novembre
- Jean-Pierre PEREZ le 29 novembre
- Jean-Claude FRELET le 4 décembre

Directeur de publication : Serge Vieille. Coordination rédaction : Serge Vieille, Anne Rebeschini. Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Serge Vieille, Karine Biot-Goguy, Evelyne Vernier, Jean Michel Adrey, Gilles Cholley, Myriam Heureaux, Anne Rebeschini, les présidents des associations méloises.

Tirage en 1 700 exemplaires.

Parution trimestrielle. Prochaine parution : mars 2025

Imprimeur : Imprimerie Reprosystem

Dépôt légal : 06-2014